



ASSOCIATION QUAI DES VOILES

Voile – Mer – Patrimoine

www.quaidesvoiles.fr

CONVOCAION DE LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Bonjour,

L'association Quai des Voiles a été déclarée en Préfecture le 11 août 2022 à l'initiative de Frédéric Cabaud, FJ Jauffrineau, Richard Mallet, Jean-François Mascard, Salim Mérazga, Richard Mass et Jean-Luc Richard.

Ces personnes ont constitué le Bureau au moment de la déclaration.

L'exercice comptable va du 1er octobre au 30 septembre. L'association compte à ce jour 63 adhérents.

Il est donc nécessaire de convoquer la première assemblée générale ordinaire qui se tiendra :

Le vendredi 20 octobre en soirée au Pouliguen. (Salle du Foyer)

En cas de nécessité si nous devons modifier les Statuts, une assemblée générale extraordinaire serait convoquée au même moment.

L'ordre du jour de l'assemblée est en cours d'élaboration par le Bureau. Si vous avez des propositions à ajouter, elles sont les bienvenues.

Le déroulement de la soirée pourrait être le suivant :

- 18h00 : Assemblée générale ordinaire et éventuellement Assemblée extraordinaire
- 19h30 : Projection du film souvenir « Quai des Voiles 2023 »
- 20h00 : Dîner convivial (dégustation de galettes salées et crêpes sucrées)

Vous pouvez dès à présent vous inscrire au dîner en retournant le bulletin ci-joint ou via HelloAso sur le site de l'association : www.quaidesvoiles.fr

Profitons de cette assemblée générale pour promouvoir notre association en invitant à partir de 19h30 pour la projection du film et le dîner convivial, proches et amis.

Cordialement

Richard Mass

Président